



ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 4 février 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-008**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Érablière urbaine** » qui aura lieu dans le parc Molson Ouest les 9 et 12 mars 2013, entre 9 h et 17 h, sinon remis aux mêmes heures les 10 et 13 mars 2013, en cas d'intempéries, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-009**, permettant la vente d'articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons non alcooliques, dans le parc Molson Ouest, à l'occasion de l'événement « **Érablière urbaine** », qui se tiendra les 9 et 12 mars 2013, entre 9 h et 17 h, sinon remis aux mêmes heures les 10 et 13 mars 2013, en cas d'intempéries, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-010**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Festival international du film pour enfants de Montréal** » qui aura lieu dans le parc Molson, le 7 mars 2013, entre 17 h et 21 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-011**, permettant l'installation de 2 bannières sur la façade de la Maison de culture et bibliothèque de la Petite-Patrie, immeuble situé au 6707, avenue De Lorimier, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 12 février 2013